

POLITIQUE, LITTÉRATURE, INDUSTRIE, COMMERCE.

## L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis.

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

ON S'ABONNE A SAUMUR,  
Au bureau, place du Marché-Noir, et chez  
MM. GAULTIER, JAVAUD, MILON, et M<sup>rs</sup>  
NIVERLET, libraires ;  
A PARIS,  
Office de Publicité Départementale (Isid.  
FONTAINE), rue de Trévise, 22, et à l'Agence  
des Feuilles Politiques, Correspondance gé-  
nérale (HAYAS), 3, rue J.-J. Rousseau.

Gare de Saumur (Service d'été, 1<sup>er</sup> juin.)

## Départs de Saumur pour Nantes.

7 heures 55 minut. soir, Omnibus.  
4 — 30 — — Express.  
3 — 47 — — matin, Express-Poste.  
9 — 4 — — Omnibus.

## Départ de Saumur pour Angers.

1 heure 2 minutes soir, Omnibus.

## Départs de Saumur pour Paris.

9 heures 50 minut. mat. Express.  
11 — 49 — — matin, Omnibus.  
6 — 23 — — soir, Omnibus.  
9 — 28 — — Direct-Poste.

## Départ de Saumur pour Tours.

3 heures 2 minut. matin, March.-Mixte.  
7 — 52 minut. matin, Omnibus.

## PRIX DES ABONNEMENTS.

Un an, Saumur, 18 f. » Poste, 24 f. »  
Six mois, — 10 » — 13 »  
Trois mois, — 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception  
d'un avis contraire. — Les abonnements de  
mandés, acceptés, ou continués, sans indi-  
cation de temps ou de termes seront comptés  
de droit pour une année.

## REVUE POLITIQUE.

Paris, 16 juillet. M. le comte Arese, chargé par  
le roi Victor-Emmanuel de composer un cabinet,  
s'est rendu immédiatement à Turin auprès du roi.

On sait que M. le comte Arese, l'un des person-  
nages les plus influents de la Lombardie, se réfugia  
en Piémont après les événements de 1849, et fut  
appelé par le roi Victor-Emmanuel à siéger dans le  
sénat.

M. le comte Arese, ardent patriote, est en même  
temps un homme d'ordre et de conservation, qui,  
dans les circonstances actuelles, est appelé à rendre  
au nouveau royaume d'Italie les services les plus  
signalés.

Il résulte des explications qui viennent d'être  
échangées dans le parlement anglais que l'acte signé  
à Villafranca par les deux Empereurs, et qui con-  
tient les bases de la paix, n'a encore été l'objet  
d'aucune communication officielle aux cabinets  
étrangers. M. le comte Cowley a informé lord John  
Russell que cette communication ne pourrait avoir  
lieu qu'après le retour de l'Empereur Napoléon.

Lord John Russell a saisi cette occasion de renou-  
veler l'expression de sa sympathie pour l'Italie. Il  
a déclaré que le gouvernement anglais ne savait pas  
encore s'il lui conviendrait d'entrer dans un con-  
grès, mais qu'en tout cas, s'il avait à intervenir dans  
le règlement des questions pendantes, ce serait  
pour assurer et consolider la paix de l'Europe.

Lord Malmesbury a demandé des explications sur  
le sort réservé à la duchesse de Parme. La réserve  
dans laquelle se tient le cabinet anglais tant qu'il n'a  
pas reçu de communication officielle ne lui a pas  
permis de répondre à la question de lord Malmes-  
bury, mais il nous semble que cette question est ré-  
solue d'avance dans la proclamation de l'Empereur,  
qui annonce le retour des princes italiens « rappe-  
lés dans leurs possessions »

La Presse de Vienne dit nettement aujourd'hui  
que la paix a été déterminée par l'insuccès de la  
mission du prince Windischgrätz à Berlin. En ap-  
prenant que cette mission n'avait pas atteint le but

désiré, l'empereur François-Joseph résolut de s'en-  
tendre directement avec l'empereur Napoléon,  
« préférant une décision prompte et directe à de  
« longues et inutiles négociations. »

Un décret rendu par le roi de Piémont, le 16 juin  
dernier, avait décidé que les assemblées provincia-  
les de la Lombardie seraient reconstituées au moyen  
de nouvelles élections qui se feraient conformément  
à la loi existante.

Cette loi, rendue sous forme de patente de l'em-  
pereur d'Autriche le 24 avril 1815, statuait que les  
assemblées provinciales seraient composées par  
moitié de nobles et de non-nobles. N'étaient admi-  
ses à en faire partie que les personnes professant la  
religion catholique ou l'un des cultes chrétiens tolé-  
rés dans le royaume Lombard-Vénitien.

Le gouverneur général de la Lombardie vient,  
par décret du 11 du courant, de modifier sur ces  
deux points la patente impériale du 24 avril 1815.

Conformément à la loi piémontaise, qui pro-  
clame l'égalité entre tous les citoyens, il ne sera  
plus fait aucune distinction entre les nobles et les  
non-nobles, et tous les citoyens seront éligibles dans  
les conditions de la loi, quel que soit le culte qu'ils  
professent.

Les membres des assemblées prendront le titre  
de députés provinciaux, excepté ceux des villes  
royales, qui continueront à porter le titre de députés  
de la ville qui les aura élus.

Le député piémontais Farini, qui exerce présentement  
les fonctions de gouverneur royal des provin-  
ces de Modène, vient de rendre une décision  
portant que toutes les dépenses supportées par les  
villes du duché pour fournitures aux troupes autri-  
chiennes seront remboursées à ces villes sur les re-  
venus des biens personnels du duc de Modène, ac-  
tuellement séquestrés. Mais, vu les derniers évène-  
ments, il est assez probable que la décision de M.  
Farini ne sera pas mise à exécution.

Paris, 17 juillet. — Le *Moniteur* publie un grand  
nombre de promotions dans l'ordre de la Légion-  
d'Honneur, datées du quartier-général de Trava-  
gliato, le 17 juin. Nous y remarquons les noms de

MM. les généraux Mellinet, nommé grand'croix ; de  
La Motterouge, Vinoy, Lebrun, Lefèvre, nommés  
grands-officiers ; Mandègue, Bataille, Collineau,  
Auger, Mazure, nommés commandeurs.

Dans la séance d'hier, la Diète germanique a reçu  
de l'envoyé d'Autriche communication des prélimi-  
naires de la paix. L'Autriche a proposé en même  
temps de remettre sur le pied de paix les contin-  
gents et les forteresses de la confédération.

Toutes les propositions autrichiennes et prussien-  
nes ont été retirées.

Nous empruntons à la *Gazette de Cologne* un  
document diplomatique qui a beaucoup d'intérêt.  
C'est la première dépêche écrite par lord John Rus-  
sell sur les affaires d'Italie depuis sa rentrée au mi-  
nistère. Elle est datée du 22 juin et adressée à lord  
Bloomfield, ambassadeur d'Angleterre à Berlin.

Dans cette dépêche, lord John Russell, après  
avoir déclaré que l'intention de l'Angleterre est de  
rester absolument neutre, engage le prince régent  
à garder la même attitude, et démontre que l'Al-  
lemagne n'a aucun intérêt sérieux à défendre sur le  
Mincio. Il développe tous les arguments propres à  
démontrer que la guerre doit être localisée, et s'at-  
tache à prouver que les projets que l'on prête au  
gouvernement français sont des suppositions pure-  
ment arbitraires auxquelles on ne doit pas s'arrêter.

Le maire de la ville de Turin, à l'occasion de la  
reentrée dans cette ville de l'Empereur et du Roi, a  
publié une proclamation très-chaleureuse, et qui  
prouve que les préliminaires de paix ont été accueillis  
à Turin avec une vive reconnaissance.

S. M. le roi Victor-Emmanuel a remis provisoire-  
ment le commandement général de l'armée au gé-  
néral Alphonse de La Marmora.

La division de troupes toscanes, commandée par  
le général Ulloa s'est rendue, le 6 juillet, de Goito  
à Volta ; là, le général Ulloa a reçu l'avis que, ces-  
sant d'appartenir au 5<sup>e</sup> corps de l'armée française,  
la division toscane passait sous les ordres immé-  
diats du roi Victor-Emmanuel.

L'*Opionne* annonce, à la date du 15, que l'avocat  
Pera et le comte Roza ont été nommés intendants

## FEUILLETON

## LES ENFANTS DE LA NEIGE

## Première Partie.

(Suite.)

Lorsque l'impression causée par cette scène se fut cal-  
mée, M. Desroziers reprit la parole avec l'intonation dé-  
libérée qui lui était habituelle.

— Vous ne savez que la moitié de ce que j'ai à dire.  
Maintenant que pensez-vous de ma fille ?

— Je proteste, dit gaiement la jeune fille, contre les  
compliments à venir.

— C'est un ange qui a oublié ses ailes, fit Cloquet en  
développant ses bras dans toute leur envergure.

Menneville ne dit rien, mais ses yeux parlèrent pour  
lui.

— Je ne demande pas ce que pense Justin ; il est  
d'une poltronnerie sans égale, quand on le met sur ce  
sujet-là ; mais je sais à quoi m'en tenir. Voici donc l'idée  
qui m'est venue, Brunet a pour lui le travail, l'activité  
et l'intelligence ; Félicie a... parbleu elle est ma fille ! avec  
ses qualités et sa figure qui n'est pas mal ; elle possède  
quelques billets de mille francs que j'espère tirer des

griffes de ceux qui nous les disputent. Le père de Justin  
était soldat ; celui de Félicie est capitaine ; toute la diffé-  
rence consiste dans le plus ou moins de dorure... des  
épaulettes, si on mariait ces deux enfants là ?

— Fièvre idée, et qui procure un crané avancement à  
Justin, mais c'est mérité, dit gravement Cloquet.

— C'est trop de bonheur, murmura Justin qui sem-  
blait douter des paroles de M. Desroziers.

Menneville ne dit rien ; il observait Félicie dont le  
sourire venait de s'effacer devant une contraction ner-  
veuse, et dont le visage avait subitement pâli.

En voyant ces symptômes, M. Desroziers ajouta joyeu-  
sement :

— Bon, cela fait le même effet des deux côtés ; double  
succès, touchés au cœur ! Parlez-moi des inclinations  
pour produire des surprises et des émotions.

En disant ces mots, M. Desroziers se leva et vint prendre  
les mains de la jeune fille ; ses mains tremblaient.

— Voyons, calme-toi, fit le père légèrement alarmé  
de cette surexcitation ; j'ai eu tort de procéder comme  
on fait au théâtre. J'eusse mieux fait de préparer que de  
surprendre ; mais ce qui est fait est fait ; d'ailleurs le bon-  
heur n'a jamais tué personne.

En se voyant le point de mire de toutes les surprises,  
la jeune fille essaya de surmonter son émotion ; mais elle  
ne put que balbutier quelques mots inintelligibles.

Justin paraissait troublé et inquiet.

Cloquet avait mis une sourdine à ses gasconnades ; il  
attendait. Seul, Lucien semblait aller au-delà du cercle  
dans lequel tournaient les auditeurs, il échangea un  
coup-d'œil expressif avec Félicie qui semblait l'implorer.  
Cette pantomime surprise par le sergent provoqua  
chez lui cette contraction sourcilière qu'appréhendaient  
ses anciens subordonnés, à l'égal d'une tempête.

M. Desroziers se sentit mal à l'aise et mécontent, sans  
trop s'en expliquer le motif. Il essaya cependant de faire  
cesser cette situation qui tournait à l'énigme.

— Allons, Félicie, dit-il en caressant les mains de sa  
fille, il ne faut pas trop m'en vouloir de ma maladresse.

— Pardon, capitaine, se hâta de dire Lucien, mais  
alors qu'il s'agit d'une chose aussi grave, il me sem-  
ble....

— Achevez, fit Desroziers qui voulait avoir le mot de  
la réticence.

— Il me semble qu'un peu de réflexion...

L'officier regarda tour-à-tour sa fille et Justin, pour  
tâcher de deviner la cause d'un embarras dont la pro-  
longation lui parut singulière.

— Eh bien, soit, qu'elle prenne du temps, quoiqu'à  
vrai dire, je ne comprends pas beaucoup qu'il y ait à  
temporiser ; la chose est dite, convenue et connue.

— Sans doute, reprit Lucien, mais toutefois un projet  
comme celui-ci implique....

— Quoi ? quand on se connaît peu, quand on ne s'aime

dans les Romagnes et sont partis pour se rendre à leurs postes. Le fait nous paraît absolument invraisemblable, et nous ne doutons pas qu'il ne soit démenti.

S. A. R. la duchesse de Parme vient de protester contre les événements qui se sont accomplis dans le duché et contre le gouvernement piémontais, à qui la duchesse régente attribue la responsabilité de ces événements.

D'autre part, il paraît que la consulte de Toscane s'est prononcée pour l'annexion aux Etats sardes. Elle a publié, au sujet de la paix, une proclamation où elle exprime « sa douleur » et dans laquelle elle proteste contre le retour du Grand Duc.

Nous nous bornerons, pour le moment à enregistrer ces documents.

Le moment n'est pas encore venu d'apprécier, en pleine connaissance de cause, la situation respective de chaque Etat italien dans la nouvelle organisation dont les bases ont été arrêtées à Villafranca.

Nous nous bornons à exprimer un vœu : c'est que les populations italiennes ne se laissent pas guider par des passions irréfléchies, et qu'elles apportent à la cause nationale le plus puissant de tous les concours : celui de leur propre intelligence et de leur propre sagesse. — Auguste Vito. (Le Pays).

Une dépêche privée, parvenue dimanche à Paris, annonce une triste nouvelle.

S. M. la reine de Portugal est morte cette nuit d'une épine couenneuse.

Stéphanie-Frédérique Wilhelmine, princesse de Hohenzollern-Sigmaringen, de la famille princière de Hohenzollern, branche cadette de la maison régnante de Prusse, était née le 15 juillet 1835; elle venait ainsi d'accomplir sa vingt-quatrième année.

La princesse Stéphanie avait épousé le 29 avril 1858 S. M. Don Pedro V.

La mort imprévue de la jeune reine excitera une affliction profonde dans la monarchie portugaise, où ses vertus et ses grâces avaient conquis tous les cœurs. (Le Pays.)

#### FAITS DIVERS.

Paris, 17 juillet. — L'Empereur est arrivé ce matin, à Saint-Cloud, à 10 heures, 20 minutes. L'Impératrice, le Prince Impérial, les officiers et dames d'honneur du château attendaient Sa Majesté, à l'entrée de la grille d'Orléans. Cette entrevue a été des plus touchantes.

L'Impératrice tenait dans ses bras le Prince Impérial, revêtu de l'uniforme des grenadiers; l'auguste enfant avait dans la main une couronne de laurier qu'il a donnée à son père en l'embrassant.

L'Empereur a serré, avec effusion, la main des personnes présentes et parmi lesquelles on remarquait le prince Murat, le général Rollin, le colonel Thirion, le chef d'escadron d'Aublan, qui présentait, il y a quelques jours, à l'Impératrice les drapeaux pris à Solferino, MM. Mocquart, de Leroy-Marnesia, M. et M<sup>me</sup> Fleury, Coqueau.

L'Empereur, accompagné de l'Impératrice, s'est dirigé vers la grille du parc, où était rassemblée une foule nombreuse qui a accueilli leurs Majestés par les plus enthousiastes acclamations.

pas : à merveille; mais Justin et Félicie sont des connaissances de vieille date, quant à s'aimer!

— M. Justin est si bon; c'est un frère, dit Félicie en tendant la main au jeune homme d'un air de tristesse qui contrastait avec les paroles et avec l'action.

Le jeune homme ne se méprit pas sur le sens des mots. Il pâlit et ses traits s'altèrent.

M. Desroziers sans s'arrêter à cette contradiction dont il trouvait la cause dans le projet lui-même, continua :

— Vous voyez que tout est pour le mieux, pour faire un petit paradis domestique. Je me charge de l'éducation des enfants, et je me fais gerant de l'établissement de Brunet; vous verrez que les traditions du régiment s'appliqueront supérieurement à l'atelier.

— Permettez, capitaine, objecta Lucien auquel pas un des détails n'avait échappé; il me semble que vous allez un peu vite.

Son geste désignait Félicie, dont la physionomie contrastait profondément avec la satisfaction de son père.

Le capitaine, tout entier à son idée, avait, comme d'usage, traduit l'émotion des deux jeunes gens dans le sens d'une approbation. L'objection et le signe de Lucien lui prouvèrent qu'il s'était trompé; son visage changea d'expression et il fixa avec anxiété les traits de sa fille.

Sous ce regard, la jeune fille baissa les yeux et voila sa figure de ses deux mains.

Il y a eu messe, à midi, dans la chapelle du château de Saint-Cloud, et, après la messe, réception des ministres.

— On écrit de Fécamp, 16 juillet :

« Aujourd'hui, est passée, à peu de distance de notre port, une bande de 50 cachalots ou baleines allant du nord au midi. Ces cétacés étaient énormes. Gare les harpons de nos pêcheurs de la Manche et de l'Océan. »

— Nous lisons dans le *Salut public* du 14 juillet :

A propos des lettres écrites par des militaires, et qui nous ont été communiquées en grand nombre, nous avons fait quelques observations que nous croyons justes.

Dans ces lettres, disions-nous, « point de phrases à effet, point de ridicules fanfaronnades, point de vantardise. »

On nous apporte à l'instant même une lettre écrite de la main gauche par un soldat dont le bras droit a été amputé après la bataille de Solferino. Cette lettre vient encore à l'appui de ce que nous disons : le pauvre garçon, qu'une blessure a fait manchot, raconte simplement son malheur, sans colère, sans haine; il dit sans phrases ce qui lui est arrivé, et ne songe pas un seul instant à vanter le courage dont il a fait preuve à la fois et sur le champ de bataille et à l'ambulance, pendant l'opération.

Voici du reste sa lettre, copiée textuellement :

Mon cher ami,

Je vous écris couché et de la main gauche. MM. les Autrichiens ont bien voulu me prendre le bras droit : je suis manchot. Je n'ai pas eu de chance à Solferino. Je me battais de bon cœur : une balle vient me raser la poitrine. Le sang coulait. — Bon, me dis-je, ce n'est rien, continuons, et je continuais à me battre. Une heure après, une autre balle me casse le bras droit. J'aurais bien voulu me battre encore, mais le sang coulait à flot. Je me sentais défaillir. En me rendant à l'ambulance, je rencontre un médecin de mes amis. Il regarde ma blessure et me dit : — Voilà un petit bras bien blanc qu'il faut couper, impossible de faire autrement. — Diable, répondis-je... enfin... puisqu'il le faut...

Nous entrâmes dans la chambre d'une ferme, où se trouvaient rénaiss plusieurs chirurgiens. On me fait assoir. Cinq minutes après je suis sorti avec un bras de moins. Je me suis couché sur la paille. J'ai fumé une pipe en me disant : Bon, me voilà à la retraite. Mes blessures vont bien. J'espère vous voir dans un mois.

« Ecrivez-moi à l'hôpital de Saint-Angelo, à Brescia. »

« Adieu, je vous embrasse tous. »

« F. V. »

« A bientôt. — J'ai payé ma dette à la patrie. »

Nous le répétons, nous avons copié textuellement cette lettre dont nous avons simplement supprimé les fautes d'orthographe, car le pauvre soldat qui l'a écrite n'est pas fort érudite, il ne sait que se battre.

Eh bien! nous le demandons, cette lettre n'est-elle pas admirable dans son laconisme et dans sa simplicité ?

Quels hommes et quels soldats !

— Nous empruntons à la *Sentinella du Jura* l'extrait suivant d'une lettre dans laquelle un jeune

Il y eut un moment de silence plein de malaise.

Lucien se hâta de mettre un terme à ce qui se passait.

— Nous vous laissons, mon ami, dit-il en se levant.

Chacun en fit autant.

— Vous devez avoir à vous concerter avec Mademoiselle avant d'arriver à l'accomplissement de vos projets, ajouta Lucien; c'est une chose sérieuse qu'un mariage; il ne faut pas d'équivoque.

Félicie redressa la tête et sembla s'armer de courage.

— M. Menneville a raison, dit-elle d'une voix contrainte et voilée par l'émotion; je ne puis... je ne dois pas laisser croire...

Elle ne put en dire davantage, des sanglots lui montaient à la gorge et des larmes troublaient ses yeux.

Le capitaine eut un éblouissement, Cloquet machait sa moustache avec une énergie qui prouvait la part qu'il prenait à l'événement. Justin parut le moins impressionné; on eût dit qu'il s'attendait à cette déclaration dont le sens était parfaitement clair.

— Vous avez raison, Lucien, dit l'officier avec une gravité sévère, j'ai besoin de causer avec ma fille. Au revoir, mes amis, au revoir.

Tout le monde sortit, et M. Desroziers resta seul avec Félicie.

(La suite au prochain numéro.)

soldat raconte la défense du drapeau du 91<sup>e</sup> de ligne :

....Je vous ai parlé souvent de cette glorieuse loque, notre vieux drapeau, éraillé, déchiré, troué par les balles, frangé par la mitraille, il excitait l'admiration et le respect sur son passage avant la campagne d'Italie : que sera-ce donc aujourd'hui ? Le coucou n'a plus ni ailes, ni pattes, ni bec; la cravate est réduite à sa plus simple expression; un bout de guenille, large comme une pièce de cent sous, et qu'on devine avoir été bleue, flotte encore à l'extrémité de la hampe, brisée en trois morceaux : voilà le drapeau du 91<sup>e</sup>, mes chers parents, et nous en sommes d'autant plus fiers, que nous avons failli le perdre à Solferino. Il ne nous est resté que par des prodiges de valeur.

Le lieutenant de Guiseuil, qui le portait, s'était élancé en avant, entraîné par son ardeur; sa garde avait peine à le suivre. Un retour offensif des Autrichiens enveloppa cette poignée de braves; ils se défendirent avec un courage de lion; deux fois les projectiles brisent le manche de l'étendard dans les mains de son défenseur; deux fois il dispute aux Autrichiens ce glorieux débris.

Enfin un coup de feu l'atteint à la cuisse; il roule à terre, en serrant sur sa poitrine l'honneur du régiment.

L'ennemi s'élance pour arracher ce lambeau; un vieux sergent, décoré en Crimée, plus lesté et plus audacieux, ne fait qu'un bond et ressaisit ce précieux trésor.

Il appelle à son aide, nous accourons à la baïonnette, un carnage affreux recommence; plus de cinquante Autrichiens se sont fait découper sur le corps de Guiseuil.

On le croyait mort; il est resté sur le champ de bataille, évanoui, jusqu'au lendemain.

Le sergent a été cité à l'ordre du jour pour avoir rapporté les restes de l'aigle.

— La commune de Passy vient d'être mise en émoi par l'apparition d'un chien enragé qui a mordu plusieurs personnes et un grand nombre d'animaux. En dernier lieu, il se jeta sur le sieur Alexis Andrieux, âgé de 30 ans, nourrisseur, carrefour de la Montagne, et le mordit cruellement à la cuisse.

Malgré la douleur que lui causait sa blessure, le sieur Andrieux, armé d'un bâton, se mit à la poursuite de l'animal, l'atteignit au moment où il mordait le chien du sieur Hamard, rue de la Montagne, 17, et, après une lutte terrible, l'étendit mort à ses pieds.

Par les soins du commissaire de Passy, le cadavre de l'animal a été porté à l'école impériale vétérinaire d'Alfort, où l'on a reconnu qu'il était atteint d'hydrophobie au dernier degré. Le sieur Andrieux s'est fait cautériser chez le sieur Cadet, pharmacien. Des mesures ont été prises pour que les animaux mordus soient abattus et profondément enterrés.

#### CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST

Hier au soir, sur les 8 heures, un violent orage a éclaté sur Saumur. Le couchant s'est subitement couvert d'un voile épais, sillonné d'éclairs à chaque instant. Mais tout à coup un tourbillon de poussière soulevée par une tempête épouvantable nous a plongés dans une nuit plus profonde. Ardoises, tuiles, carreaux de vitres, volaient de tous côtés. Après vingt minutes environ, une pluie abondante est tombée.

L'orage a duré jusqu'à 2 heures du matin. Nous n'avons entendu parler d'aucun accident fâcheux.

Lundi (ce jour est néfaste pour beaucoup) est arrivé dans notre ville un accident bien déplorable. Un jeune homme, après avoir fait de trop copieuses libations a voulu monter avec deux de ses camarades sur le coteau, par le sentier du Petit-Genève. Soit qu'il y ait eu lutte, soit qu'il ait perdu l'équilibre de lui-même, il est tombé dans la cour d'une maison de Fenet. Relevé dans un état horrible, il a été porté à l'Hôpital.

#### VILLE DE SAUMUR.

Le Maire de la ville de Saumur informe ses administrés que le contrôleur des contributions directes se tiendra à la mairie, du 3 au 9 août, 7 heures du matin, pour y effectuer les mutations foncières.

Hôtel-de-Ville de Saumur, le 18 juillet 1859.

Le Maire, signé : LOUVET.

#### ACADÉMIE DE RENNES.

Examens du baccalauréat.

Un arrêté de S. Exc. le ministre de l'instruction publique et des cultes, en date du 3 juin 1859, a

prescrit l'ouverture des examens du baccalauréat ès-sciences et du baccalauréat ès-lettres dans l'Académie de Rennes, pour la prochaine session de juillet et d'août, à Rennes, Angers, Quimper et Nantes.

Les opérations de la faculté des sciences commenceront à Rennes, le 20 juillet, à sept heures du matin. Les examens pour le baccalauréat ès-lettres commenceront le 1<sup>er</sup> août.

L'époque des examens, tant pour le baccalauréat ès-sciences que pour le baccalauréat ès-lettres, dans les villes d'Angers, Quimper et Nantes, sera déterminée ultérieurement.

Les registres destinés à l'inscription des candidats seront ouverts, tant au chef lieu académique que dans les bureaux de MM. les inspecteurs d'Académie, du 1<sup>er</sup> au 15 juillet pour le baccalauréat ès-sciences, du 10 au 25 juillet pour le baccalauréat ès-lettres.

Ces registres seront clos irrévocablement à six heures du soir, aux jours indiqués ci-dessus comme terme de l'inscription légale.

Pour chronique locale et faits divers : P.-M.-E. GODET.

### ÉTAT-CIVIL du 16 au 30 juin 1859.

**NAISSANCES.** — 16, Victor Davy, au Moulin-Vigneau; — Eugène-Henri-Marie Jonan, rue du Pressoir-Saint-Antoine; — 17, Léonie-Augustine Garreau, rue de Fenet; — 20, Ernestine-Ferdinand Normand, rue de Rouen; — Alexandre Aloyau, rue de la Basse-Ille; — Jules Chamby, rue de Fenet; — André Touchaleaume, place de la Bilange; — Marie Ceppe, rue de Fenet; — 23, Louise Bouvet, rue de la Basse-Ille; — Clotilde-Marie Lange, place du Marché-Noir; — Charlotte-Marguerite Lange, place du Marché-Noir; — 24, Albert-Claude-Théodore Guillory, à la Croix-Verte; — 25, Joseph-Jean Coquau, rue des Capucins; — Théophile Hubet, rue de Fenet; — 27, Louise Pasquier, au Petit-Poy; — Victoire-Angèle Renou, à la Croix-Verte; — Eugénie-Alphonsine-Justine Laisné, à la Croix-Verte; — Eugénie-Julie-Rose Hauet, rue de Fenet.

**MARIAGES.** — 17, René Sanson, cultivateur, à Linière-Bouton, a épousé Jeanne Petit, domestique, de Saumur; — 20, Joseph Hayer, journalier, a épousé Sidonie Mazela, domestique, tous deux de Saumur; — Henri Delarue, tonnelier, a épousé

Louise Thessier, domestique, tous deux de Saumur; — 21, André Bouton, tonnelier, a épousé Joséphine Alzon, lingère, tous deux de Saumur; — Alexandre Millerand, charron, a épousé Augustine-Rose Huberdeau, cuisinière, tous deux de Saumur.

**DÉCÈS.** — 17, Mathurin-Louis Bandonin, journalier, 77 ans, rue de Fenet; — 18, Ferdinand-Joseph Monnier, un an, rue de Fenet; — Ernestine Bichon, 3 ans, rue du Portail-Louis; — 20, Jean-Baptiste Canard, 30 ans, rue Beaurepaire; — 22, Alexandrine-Caroline Joassin, rue de Fenet; — François Fournier, tonnelier, 55 ans, montée du Fort; — 27, Françoise Levasseur, journalière, 67 ans, veuve Merand, à l'Hôpital; — René Gabillard, 77 ans, prêtre, célibataire, à la Providence; — 28, André Mestayer, cultivateur, 76 ans, au Chardonnet; — 29, Eugénie Segu, domestique, célibataire, à l'Hôpital; — 30, Louise Pasquier, journalière, 66 ans, veuve Vigneau, à l'Hôpital; — Louise Gourdin, couturière, 27 ans, femme Merme, à l'Hôpital.

### BULLETIN FINANCIER DE LA SEMAINE.

Du 7 au 14 juillet 1859.

Il y a huit jours, nous avons laissé la Bourse dans les meilleures dispositions. Les valeurs se maintenaient avec une notable fermeté à des prix élevés, bien que le mouvement d'affaires fût restreint. Il était facile de prévoir qu'une reprise n'attendait qu'une nouvelle favorable pour se déclarer. Cette attente a été de courte durée.

Un événement inattendu, la signature de la paix, a exercé une influence décisive sur le marché financier. La confiance s'est tellement accrue et propagée, les demandes sont arrivées si abondamment, qu'il en est résulté une explosion de hausse très-prononcée.

Des ordres considérables d'achat, venant de Paris et des départements, ont imprimé aux cours une vive et irrésistible impulsion qui s'est accrue spontanément à l'annonce officielle de la conclusion de la paix. Le rapide élan de toutes les valeurs s'est trouvé ralenti aujourd'hui seulement par des réalisations que rendaient inévitables des prix depuis longtemps inusités.

Les recettes hebdomadaires des chemins de fer présentent une différence en moins de 262,044 fr. sur celles de la précédente semaine. Par rapport à la période correspondante de 1858, il y a une augmentation de 873,423 fr.

Les différences suivantes résultent de la comparaison de la cote des chemins de fer des 7 et 15 juillet : Orléans, 4255 à 4540; Nord ancien, 910 à 933; Nord nouveau, 795 à 820; Est, 640 à 657 50; Ouest, 517 50 à 560; Paris-Méditerranée, 840 à 870; Midi, 480 à 530; Lyon-Genève, 490 à 543; Dauphiné, 495 à 520; Arden-

nes anciennes, 425 à 450; Ardennes nouvelles, 460 à 490. Nous retrouvons le Béziers à 153. Chemins autrichiens, 445 à 575 75; Sud-Autriche, 487 50 à 567 50; Sardes, 585 à 450; Romains, 515 à 440; Russes, 495 à 512 50; Saragosse, 420 à 460.

Les actions de la Banque de France ont monté de 2,720 à 2,850, et celles du Comptoir d'escompte de 620 à 700. Le Crédit mobilier est en hausse 682 50 à 840. Les actions du Crédit foncier ont progressé de 625 à 660; les obligations foncières 4 0/0, de 455 à 460, et celles 3 0/0 se sont maintenues à 440, et les promesses à 990.

La Compagnie générale maritime s'est élevée de 160 à 200. Les Messageries impériales (service maritime) ont repris de 580 à 565, et les Ports de Marseille de 132 50 à 150.

On a négocié la compagnie immobilière de Paris de 90 à 98 75; le Gaz parisien de 757 à 770; le Lin Maberly à 570; la Vieille-Montagne de 265 à 500; les Omnibus de Paris de 870 à 885; les Omnibus de Londres à 57 50, et les Voitures de la Compagnie impériale de 27 50 à 30.

A. DUPONT.  
(Correspondance générale de l'Industrie.)

### Marché de Saumur du 16 Juillet.

Froment (hec. de 77 k.)	14 57	Graine de colza.	20 —
2 <sup>e</sup> qualité, de 74 k.	14 —	— de lin	24 —
Seigle	7 20	Amandes en coques	—
Orge	7 20	(l'hectolitre)	—
Avoine (entrée)	8 40	— cassées (50 k)	50 —
Fèves	12 40	Vin rouge des Cot.,	—
Pois blancs	20 —	compris le fût,	—
— rouges	16 —	1 <sup>er</sup> choix 1858.	—
Cire jaune (30 kil)	250 —	2 <sup>e</sup>	120 —
Huile de noix ordin.	65 —	3 <sup>e</sup> (a)	100 —
— de chenevis	42 —	de Chinon.	80 —
— de lin	49 —	de Bourgueil.	120 —
Paille hors barrière	28 66	Vin blanc des Cot.,	—
Foin id.	50 46	1 <sup>re</sup> qualité 1858	—
Lozère (droits com)	58 50	2 <sup>e</sup>	80 —
Graine de trèfle	70 —	3 <sup>e</sup> (a)	55 —
— de luzerne	52 —	ordinaire.	—

(a) Prix du commerce.

### BOURSE DU 16 JUILLET.

5 p. 0/0 sans changement. — Fermé à 68 60.  
4 1/2 p. 0/0 hausse 73 cent. — Fermé à 96 50.

### BOURSE DU 18 JUILLET.

5 p. 0/0 baisse 55 cent. — Fermé à 68 25.  
4 1/2 p. 0/0 baisse 50 cent. — Fermé à 96 00.

P. GODET, propriétaire-gérant.

### Tribunal civil de première instance d'Angers.

Etudes de M<sup>rs</sup> MALECOT, avoué à Angers, et TIJOU, notaire à Saint-Mathurin.

## VENTE

SUR LICITATION

Entre majeurs et mineurs. Avec admission d'étrangers.

DE DIFFÉRENTS

## BIENS

IMMEUBLES,

Situés communes de Gennes, les Rosiers et la Ménittré,

Dépendant de la succession de M. Louis-Joseph-Pierre-Jacques LOIZEAU.

L'adjudication aura lieu par le ministère de M<sup>r</sup> TIJOU, notaire à Saint-Mathurin, savoir : pour les biens situés commune de Gennes, le dimanche 7 août prochain (1859), trois heures de l'après-midi, au village de la Fontaine-de-Laroché, commune de Saint-Remy-la-Varenne, maison du sieur Abel Meunier; et, pour ceux situés communes des Rosiers et la Ménittré, le dimanche 14 août, aussi prochain, trois heures de l'après-midi, en la salle de la mairie de la commune de la Ménittré.

On fait savoir à tous qu'il appartiendra :

Qu'aux requêtes, poursuites et diligences de :

1<sup>o</sup> M<sup>me</sup> Victoire-Anne-Louise de Morand, propriétaire, veuve de M. Louis-Joseph-Pierre-Jacques Loizeau, demeurant au lieu dit le Moulin-Neuf, commune de Saint-Remy-la-Varenne, Agissant comme donataire d'un

quart en toute propriété, et d'un quart en usufruit de tous les biens meubles et immeubles de mondit feu sieur son mari, en vertu de la donation qu'il lui en a faite aux termes d'un acte reçu, en présence de témoins, par M<sup>r</sup> CHUDEAU, notaire à Saint-Mathurin, le vingt août mil huit cent trente-neuf, enregistré le vingt-six mars dernier;

2<sup>o</sup> M<sup>lle</sup> Léontine Loizeau, marchande, demeurant à Angers, rue Beaurepaire;

3<sup>o</sup> M. Georges-Victor-Eugène Loizeau, commis-voyageur, résidant momentanément à Paris, rue Saint-Martin, n<sup>o</sup> 94,

Agissant lui-même, tant en son nom personnel qu'au nom et comme tuteur datif de M<sup>lles</sup> Joséphine Loizeau, âgée de dix-sept ans, Léontine Loizeau, âgée de treize ans, et Louise Loizeau, âgée de sept ans, ses nièces, issues du mariage du sieur Louis Loizeau, décédé, avec dame Julie Agaisse, sa veuve, élu à cette fonction, qu'il a acceptée, par délibération du conseil de famille de ces mineures, tenue et présidée par M. le Juge de paix de Chalonnes, qui en a dressé procès-verbal, en présence de son greffier, le sept février dernier, enregistré;

Tous les sus-nommés ayant pour avoué près le tribunal civil de première instance d'Angers, M<sup>r</sup> MALECOT, avoué près ce tribunal, demeurant à Angers, rue Saint-Michel, 21;

Et en exécution d'un jugement, rendu sur requête par le tribunal civil de première instance d'Angers, sous la date du trois mai dernier (1859), dûment enregistré, homologuant la délibération du conseil de famille desdites mineures Loizeau, reçue et présidée par M. le Juge de paix du canton de Chalonnes-sur-Loire, le dix-huit avril précédent, enregistrée, et ordonnant la vente des immeubles dont

il s'agit, sans expertise préalable, après l'accomplissement des formalités voulues par la loi;

En présence de M. Jean-Léon Agaisse, serrurier, demeurant au bourg et commune de la Ménittré;

Ce dernier, agissant en qualité de subrogé-tuteur desdites mineures Loizeau, ses nièces, élu à cette fonction par délibération de leur conseil de famille, tenue et présidée par M. le Juge de paix du canton de Chalonnes, le six mars mil huit cent cinquante-six et sept février dernier, enregistré, ou lui dûment appelé;

Il sera procédé, aux jour, lieu et heure ci-dessus indiqués, par le ministère de M<sup>r</sup> TIJOU, notaire à Saint-Mathurin, commis à cet effet, à la vente judiciaire, au plus offrant et dernier enchérisseur, après l'accomplissement des formalités prescrites par la loi, pour la vente des biens de mineurs, des biens immeubles, situés communes de Gennes, les Rosiers et la Ménittré, indivis entre les diverses parties sus-nommées, comme leur provenant de la succession de M. Louis-Joseph-Pierre-Jacques Loizeau, leur mari, père et grand-père, décédé en sa demeure, au Moulin-Neuf, commune de Saint-Remy-la-Varenne, desquels biens la désignation suit :

### DÉSIGNATION

### des BIENS A VENDRE.

#### MISES A PRIX.

Les divers biens à vendre consistent en :

1<sup>o</sup> Biens situés commune de Gennes.

#### PREMIER LOT.

Une maison, sise au bourg, occupée par M. Maltier, huissier, composée de deux chambres au rez-de-chaussée, cave et caveau, une chambre et grenier au-dessus, cour et jardin,

le tout se tenant, d'une superficie de quatre ares environ, joignant au midi la rue de l'Eglise, au nord le sieur Delalande.

Mise à prix, mil huit cents francs, ci... 1,800 f.

2<sup>o</sup> LOT.  
Trois ares quarante centiares environ de vigne, sis au clos Thoré, joignant au levant et au midi le sieur Desouan, au couchant la ruelle de Thoré.

Mise à prix, cinquante francs, ci... 50

3<sup>o</sup> LOT.  
Six ares soixante centiares de terre, au Veau-Rattier, joignant au levant Mathurin Renou et veuve Goujou, au couchant Michel Rabouin.

Mise à prix, quatre-vingts francs, ci... 80

4<sup>o</sup> LOT.  
Neuf ares quatre-vingt-dix centiares de terre, à la Séguinière, joignant au levant René Rochet, au couchant François Blaine, au midi Bompou, au nord Aubry.

Mise à prix, quatre cents francs, ci... 400

5<sup>o</sup> LOT.  
Quatre ares quatre-vingt-quinze centiares de terre, au même lieu, joignant au levant M. de Fontenay, au couchant Nicolas Leroy, au midi Louis Goujon, au nord M. Chicotteau.

Mise à prix, deux cents francs, ci... 200

6<sup>o</sup> LOT.  
Six ares soixante centiares de terre, à la Tou-

Report. 2,530 f.

etterie, joignant au levant Louis Goujon, au couchant Pierre Rabouin, au midi le ruisseau.  
 Mise à prix, deux cent vingt francs, ci..... 220

7° LOT.  
 Dix-huit ares quinze centiares de terre, à la Grolrière, joignant au levant Mathurin Renou, au couchant le chemin du Rocheau à Vaux, au midi un sentier, au nord le sieur Saucereau.  
 Mise à prix, quatre cents francs, ci..... 400

8° LOT.  
 Dix-sept ares de terre, à la Vigne-Héry, joignant au levant M. de Fontenay et autres, au couchant le sieur Saucereau et autres, au midi le sieur Gaudry, au nord le sieur Alexis Bompois.  
 Mise à prix, deux cent vingt francs, ci..... 220

9° LOT.  
 Vingt-neuf ares soixante-dix centiares de terre, traversés par le chemin de la forêt à Sarré, situés audit lieu de la Vigne-Héry, joignant au levant les enfants Baurien, au couchant René Champiré, au nord le sieur Saucereau et Pierre Rabouin, au midi le chemin.  
 Mise à prix, mille francs, ci..... 1,000

10° LOT.  
 Vingt-trois ares dix centiares de terre, sur les caves de Sarré, joignant au levant un sentier et le chemin de Sarré à la forêt, au couchant Salmon, au nord ledit chemin.  
 Mise à prix, neuf cents francs, ci..... 900

11° LOT.  
 Dix-neuf ares quatre-vingts centiares de vigne, à la Noiraie, joignant au levant le sieur Pierre Saucereau, au couchant M. de Fontenay, au midi le même et autres, fossé entre, au nord le chemin de Sarré à Grezillé.  
 Mise à prix, cent cinquante francs, ci..... 150

12° LOT.  
 Vingt-deux ares vingt-sept centiares de terre, à Sainte-Croix, joignant au levant le sentier de la forêt à Sarré, au couchant M. Chicotteau, au midi le même, au nord le sieur Saucereau.  
 Mise à prix, six cents francs, ci..... 600

13° LOT.  
 Un are soixante-cinq centiares de terre, à la butte du Perray, joignant au levant le sieur Louis Sigogne, au couchant Bonneau, au nord ledit sieur Sigogne, et au midi le chemin de Sarré à Grezillé.  
 Mise à prix, soixante francs, ci..... 60

14° LOT.  
 Treize ares vingt centiares de terre, à la Longeraie, près Sarré, joignant au levant MM. Louis Chauveau et Bineau, au couchant et au nord M. Joubert, au

A Reporter. 6,080 f.

Report. 6,080 f.

midi le chemin de la Bodinière à Sarré.  
 Mise à prix, quatre cents francs, ci..... 400

15° LOT.  
 Treize ares vingt centiares de terre, aux Maisons, joignant au levant un sentier, au couchant le chemin du Moulin-Blanc à Geones, au nord le sieur Rabideau, au midi le sieur Pierre Fresneau.  
 Mise à prix, quatre cents francs, ci..... 400

2° Biens situés commune des Rosiers.

16° LOT.  
 Quatre ares quatre-vingt-deux centiares de terre, sis aux Loges, joignant au levant René Richer, au midi le sieur René Chaillou.  
 Mise à prix, cent vingt francs, ci..... 120

17° LOT.  
 Vingt-sept ares cinquante centiares de terre, au champ de l'Humois, joignant au levant René Batais, au couchant le sieur Toureau et Beaujean, au nord les mêmes, au midi le chemin de la Grolrière.  
 Mise à prix, mille francs, ci..... 1,000

18° LOT.  
 Un morceau de terre, appelé Pré-Barbereau, contenant un hectare quarante-six ares trente centiares, joignant au levant le chemin de la Motte à la Porte, au couchant terre de l'hospice de Beaufort, au midi le sieur Doulard et autres, au nord le sieur Tessier, de la Menitrie.  
 Mise à prix, six mille sept cents francs, ci..... 6,700

19° LOT.  
 Douze ares de terre, au Derrain, joignant au midi le sieur Mazé, au levant la dame veuve Renault, au couchant le chemin aux Moines.  
 Mise à prix, cinq cents francs, ci..... 500

20° LOT.  
 Huit ares vingt-cinq centiares de terre, aux Petites-Loges, joignant au midi le sieur Pierre Normand, au couchant le chemin de Mancottier, au nord M. Gautier, au midi la dame veuve Renault.  
 Mise à prix, trois cent quatre-vingts francs, ci... 380

21° LOT.  
 Quatorze ares soixante-sept centiares de terre, aux Portes, joignant au midi le sieur Gilet, au levant un sentier, au couchant le sieur Rabouin, au nord le sieur Pierre Normand.  
 Mise à prix, sept cent cinquante francs, ci..... 750

22° LOT.  
 Vingt-deux ares de terre, aux Montillons, joignant au couchant la dame Martineau, au midi la dame Jean Boullissière, au couchant le sieur Mazé, au nord la route des Montillons.  
 Mise à prix, sept cent cinquante fr., ci..... 750

23° LOT.  
 Vingt-sept ares cinquante

A Reporter. 17,080 f.

Report. 17,080 f.

centiares de terre, aux Pâtures, joignant au levant le sieur Delaunay, au midi le sieur Viger ou ses représentants, au nord le sieur Vincent-Chapelet, au couchant M. Caillaud et autres.  
 Mise à prix, mille fr. ci..... 1,000

24° LOT.  
 Quatre ares treize centiares de terre, audit lieu des Pâtures, joignant au levant le 23° lot, au midi et au couchant M. Daburon, au nord M<sup>me</sup> Cailleau et Tessier.  
 Mise à prix, cent cinquante francs, ci..... 150

3° Biens situés commune de la Menitrie.

25° LOT.  
 Trente-quatre ares cinquante centiares de terre, au marais Eline, joignant au levant Pelissier, au nord un fossé, au midi M. Joulain, sentier entre.  
 Mise à prix, treize cents francs, ci..... 1,300

26° LOT.  
 Trente-huit ares cinquante centiares de terre, aux Ventes, joignant au levant M. Joachim Chartier, au nord le sieur Emery, au couchant le même, au midi M. Loizeau.  
 Mise à prix, deux mille cent francs, ci..... 2,100

27° LOT.  
 Quatre ares treize centiares de terre, au même terroir des Ventes, joignant au levant le sieur Poidor, au couchant le sieur Emery, au midi M<sup>me</sup> Priou, au nord le 26° lot qui précède.  
 Mise à prix, trois cents francs, ci..... 300

28° LOT.  
 Onze ares de terre, aux Pelouses, joignant au levant le sieur Chartier, au nord le mineur Jean Renault.  
 Mise à prix, cent quatre-vingts francs, ci..... 180

29° LOT.  
 Treize ares soixante-quinze centiares de terre, au même lieu des Pelouses, joignant au levant et au midi M. Ragneau, au nord le chemin des Fourcins.  
 Mise à prix, deux cent vingt francs, ci..... 220

30° LOT.  
 Vingt-deux ares de terre, au même terroir des Pelouses, joignant au couchant le sieur Aubineau, au midi le sieur Frédéric Cerot, au nord ledit sieur Aubineau.  
 Mise à prix, cinq cents francs, ci..... 500

31° LOT.  
 Neuf ares trente centiares de terre, au Champ-Jamet, en figure de triangle, joignant au midi et au levant un chemin, au couchant la veuve Gagnereau.  
 Mise à prix, cent quatre-vingts francs, ci..... 180

32° LOT.  
 Seize ares cinquante centiares de terre, à la Boire-Conteau, joignant au levant le sieur Pierre Boutin, au couchant le sieur Patinière, au midi les sieurs Goislard et Rabouin.

A Reporter. 23,010 f.

Report. 23,010 f.

Mise à prix, six cents francs, ci..... 600

33° LOT.  
 Une maison nouvellement construite, appelée la Maltrie, composée de deux chambres à cheminée, l'une d'elles à four, écurie, grenier sur le tout, angr sur piliers, une autre écurie, cour, jardin et terre labourable; le tout se tenant, d'une contenance superficielle de vingt-six ares soixante centiares, situé audit lieu de la Maltrie, joignant au midi le chemin de fer, au levant le chemin de la Maltrie, au couchant le sieur Chaillou et terre du chemin de fer, au nord le sieur Chaillou et autres.  
 Mise à prix, deux mille francs, ci..... 2,000

34° LOT.  
 Vingt ares environ de terre, à la Maltrie, joignant au levant et au midi la boire du Verdelay, au couchant M. Lorier, au nord le chemin de fer.  
 Mise à prix, mille francs, ci..... 1,000

TOTAL des mises à prix, vingt-six mille six cent dix francs, ci..... 26,610 f.

Outre les frais et charges. S'adresser, pour avoir des renseignements :

1° En l'étude de M<sup>e</sup> MALÉCOT, avoué poursuivant, demeurant à Angers, rue Saint-Michel, 21;  
 2° En celle de M<sup>e</sup> TROU, notaire à Saint-Mathurin, dépositaire du cahier des charges et chargé de la vente.

Pour extrait certifié par l'avoué poursuivant soussigné.  
 Angers, le quatre juillet mil huit cent cinquante-neuf.  
 L.-A. MALÉCOT.

Eoregistré à Angers, le quatre juillet mil huit cent cinquante-neuf, folio , case . Reçu un franc dix centimes, décime compris.  
 (330) Signé : DOUAY.

**A LOUER**  
**JOLIE MAISON DE CAMPAGNE,**  
*Située à Saint-Hilaire-Saint-Florent, sur les bords du Thouet et de la route départementale.*  
 Cette maison est composée de plusieurs chambres à coucher, salon de compagnie, salle à manger, cuisine, cour et jardin, et, de plus, de vastes caves propres à établir un entrepôt de vins ou une fabrique de vin champagnisé.  
 S'adresser, pour traiter, soit à M<sup>e</sup> LEROUX, notaire à Saumur, soit à M. DE BEAUREGARD, à Saint-Hilaire-Saint-Florent. (331)

**A CÉDER**  
 DE SUITE,  
 Pour cause de décès,  
**Une bonne étude d'huissier**  
 A Montreuil-Bellay, chef-lieu de canton (Maine-et-Loire).  
 S'adresser à M<sup>e</sup> CHEDEAU, avoué à Saumur, ou à M<sup>e</sup> DOUSSAIN, notaire à Martigné-Briand. (298)

M<sup>e</sup> BEAUREPAIRE, avoué à Saumur, demande un CLERC. (297)

M. CH. MORIN, négociant, rue Beaurepaire, demande un DOMESTIQUE intelligent et sachant lire. Jusqu'à ce qu'il l'ait trouvé, il emploierait un homme de journée. (324)

Saumur, P.-M.-E. GODET, imp.